



N°3662  
Entrée le 16.02.2026  
Chambre des Députés

Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 16.02.2026  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

En tant qu'employeur, les communes occupent une place importante dans le paysage professionnel national. Elles emploient du personnel sous différents statuts - fonctionnaires, employés communaux et salariés auprès des administrations communales - qui assure des missions essentielles de proximité au service de la population.

Ces agents interviennent dans des domaines variés : qu'il s'agisse de l'administration générale, de l'enseignement musical, des services d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA), des services techniques ou encore des services sociaux, le personnel communal joue un rôle crucial dans la qualité de vie des citoyens et le développement des communes.

Dans un contexte d'évolution constante des besoins locaux, il est primordial de disposer d'une vision claire sur l'évolution des effectifs et des besoins en recrutement au niveau communal.

C'est dans ce contexte que nous souhaiterions poser les questions suivantes au Gouvernement :

- Combien de postes vacants ont été effectivement pourvus au cours de chacune des cinq dernières années, avec une ventilation par statut (fonctionnaires, employés communaux, salariés à tâche intellectuelle, salariés à tâche manuelle) pour chaque année ?
- Comment ces chiffres se répartissent-ils entre l'ensemble des secteurs d'activité communaux (administration générale, enseignement, services techniques, services sociaux, SEA, etc.) ?
- Quelle est la répartition de l'effectif total actuel du personnel communal par statut (fonctionnaires, employés communaux, salariés à tâche intellectuelle, salariés à tâche manuelle) et comment cet effectif se répartit-il entre les différents secteurs d'activité communaux ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Yves Cruchten  
Député

Ben Polidori  
Député